



ASSISTANCE À L'ÉTRANGER



Mutualité Neutre du Hainaut

Avenue de Waterloo, 23 - 6000 CHARLEROI
Tél. 071 20 52 11 - Fax 071 32 87 98
contact@mut216.be - www.mut216.be



Mutualité Neutre de la Santé

Rue de Chestret 4-6 - 4000 Liège
Tél. 04 254 58 11 - Fax 04 254 54 39
coordination@mut226.be - www.mut226.be



Voyagez en toute confiance
avec la Mutualité Neutre !

MUTAS

- > Une assistance 24h/24 en Europe
- > Une aide efficace en cas de maladie, accident et/ou hospitalisation à l'étranger

Grâce à Mutas, vous bénéficiez, vous et les membres de votre famille inscrits à la Mutualité Neutre, d'une assistance médicale à l'étranger pour la période de vos vacances, **à la seule condition d'être en règle de cotisation d'assurance complémentaire.**



Ce que prévoit MUTAS :

- > Pour tous les pays européens ainsi que l'Algérie, l'Egypte, le Maroc, la Tunisie et la Turquie*, nous vous offrons une intervention illimitée pour l'hospitalisation, les honoraires médicaux et les médicaments. Une franchise limitée (€ 25) pour les soins ambulatoires est d'application.

IMPORTANT : en cas d'hospitalisation, il est impératif de faire appel à MUTAS dans les 48 heures.

- > En cas de nécessité médicale, rapatriement du malade ou du blessé par avion sanitaire ou tout autre moyen de transport vers un centre hospitalier mieux équipé en Belgique, limité aux pays repris au point précédent (intervention financière illimitée) et rapatriement pour l'accompagnant avec un plafond de € 1.200.
- > Et bien d'autres interventions.

Un simple coup de fil à la centrale MUTAS et l'assistance médicale se mobilise.

Vous partez à l'étranger ?

Avant de partir, prenez contact avec votre Mutualité Neutre afin d'obtenir votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM) ou le document réglementaire prévu par la sécurité sociale.



Cet aperçu n'a qu'une valeur informative. Pour une description précise des avantages, franchises, droits, conditions et exclusions, seuls les statuts de l'Union Nationale des Mutualités Neutres sont d'application. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès de votre Mutualité Neutre ou les consulter sur le site Internet : www.mutualites-neutres.be.

Pour en savoir plus

N'hésitez pas à prendre contact avec votre Mutualité Neutre.

* Attention : aucune couverture n'est prévue pour les autres pays. Nous vous conseillons dans ce cas de souscrire une assurance voyage complémentaire.